



Décembre 2012

## Mot du président

Chères productrices, chers producteurs et partenaires-acheteurs,

Ce bulletin *Le Messenger cunicole* sera plus court que d'habitude et vise essentiellement à vous informer des derniers développements concernant le dossier « médicaments-antibiotiques ». Vous comprendrez qu'à cause de l'impact de ce dossier sur tout le secteur cunicole, nous avons dû mettre de côté certains suivis dont ceux qui découlent de l'AGA, y compris l'envoi du bulletin.

Depuis notre l'AGA, soit le 2 novembre dernier, votre syndicat a consacré toutes ses énergies et ressources afin de régler le dossier « médicaments-antibiotiques ». Vous êtes donc en mesure de comprendre l'ampleur de ce problème à la lumière de l'information que nous vous avons rapidement partagée lors d'une première note transmise à tous les producteurs de lapins le 9 novembre dernier ainsi que dans une seconde, le 22 novembre. Les dernières semaines ont été chargées de plusieurs échanges de courriels, retour d'appels, rencontres et en séances de travail avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ.) Tout ce travail a été fait en étroite collaboration avec la Confédération de l'UPA. Certains points sont réglés, d'autres en voie de l'être, comme nous vous l'expliquons dans le texte suivant.

Votre syndicat a travaillé étroitement non seulement pour régler cette urgence, mais surtout pour mettre en place une procédure pour l'avenir. Pas question de revivre pareille situation pour qui que ce soit, ni pour les producteurs, ni pour nos acheteurs que nous avons informés, ni pour nos gouvernements provincial et fédéral qui croient en notre secteur et qui en appuient son développement.

De cette aventure qui, je l'espère, va se régler au début de l'année 2013, il y a des leçons à tirer. Je tiens à souligner l'importance d'avoir une production organisée et représentative, et ce, pour l'ensemble des producteurs de lapins du Québec afin d'intervenir efficacement auprès de nos gouvernements et ainsi attirer leur attention et les amener à poser des gestes rapidement. Imaginons-nous, isolés chacun dans nos rangs et demander aux provinces de Québec et Ottawa de régler ce problème. Comment, sans notre Syndicat, pouvons-nous fournir un portrait de la situation, mesurer l'impact et donner les arguments nécessaires pour sauver nos troupeaux? Autre leçon : j'ai réalisé à quel point on exige un encadrement strict tout en respectant le bien-être animal et cette réalité est vraie pour tout le secteur des viandes, les petites comme les grosses productions, dans le but d'avoir des standards de qualité. Comme indiqué à l'AGA, ces règles se resserrent en vue d'une traçabilité « étanche » du produit, du clapier à l'épicerie. Le guide des bonnes pratiques sera au cœur de nos réalisations en 2013. Votre conseil d'administration a d'ailleurs établi, à sa réunion du 3 décembre, un plan de travail pour la nouvelle année.

S'il y a un élément qui m'a motivé pendant toutes ces heures consacrées au dossier « médicaments-antibiotiques », c'est bien votre appui au Syndicat et à votre conseil d'administration. Le bon déroulement de notre AGA, notre volonté à travailler ensemble, collectivement, à relancer notre production, est très important. « Construire ensemble » n'a jamais été aussi vrai. Cette énergie positive facilite mon travail et l'appui des différentes instances.

En mon nom et au nom du conseil d'administration et du personnel du Syndicat des producteurs de lapins du Québec, je vous offre mes meilleurs vœux. Que ce temps des Fêtes puisse réunir autour de vous les personnes qui vous sont chères. Que l'année 2013 nous permette de sécuriser notre production et de mieux en vivre.



Décembre 2012

Julien Pagé, président

## Le point sur le dossier « médicaments-antibiotiques »

### MISE EN CONTEXTE

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) décidait, à la fin du mois d'octobre, d'appliquer plus sévèrement certaines procédures en lien avec la période de retrait des médicaments administrés, si bien que des lapins livrés dans un abattoir n'ont pu être commercialisés après leur abattage. Cette décision de l'ACIA s'est vite généralisée à tout notre secteur. Par conséquent, la suspension de médicaments non homologués dans le secteur cunicole par nos médecins vétérinaires. Seulement deux médicaments sont homologués au Canada pour le secteur cunicole, soit le BMD (bacitracine) et le Robenz (robédianine) bien que d'autres médicaments soient d'usage courant. C'est ce sur quoi travaille votre Syndicat, appuyé par l'UPA et le MAPAQ : régulariser l'usage des médicaments connus afin de maintenir des élevages sains. La situation est critique pour toute la filière. L'ACIA travaille actuellement avec Santé Canada en vue d'émettre des avis formels de retrait acceptable pour l'ensemble des médicaments utilisés pour les lapins.

Les nombreuses représentations du Syndicat auprès des autorités gouvernementales ont permis d'illustrer l'impact de la décision de l'ACIA : hausse de mortalité plaçant plusieurs producteurs en difficulté en plus de fragiliser les approvisionnements (diminution des offres de lapins).

### CE QUI EST ACTUELLEMENT AUTORISÉ

Les prescriptions sont permises avec les périodes de retrait suivantes :

- Tilmovet ou Pulmotil, retrait de 10 jours
- BMD, retrait de 24 heures (ce délai peut varier selon la quantité de médicaments administrés)
- Robenz, retrait de 14 jours

### CE QUI RESTE À RÉGLER

- L'utilisation de tous les autres médicaments, dont Auréomycine, Uniprim, Coxistac et Sacox qui ont fait l'objet d'une demande à Santé Canada
- S'assurer que les périodes de retrait soient réalistes et comparables à ce que les autres pays qui utilisent les mêmes médicaments.

### RECOMMANDATIONS DE VOTRE SYNDICAT

- Respectez les délais de retrait des lapins destinés à l'abattage, comme indiqués sur votre prescription et s'assurer de bien remplir les fiches d'élevage en déclarant les médicaments utilisés.(ce délai peut varier selon la quantité de médicaments administrés)
- Consultez votre médecin vétérinaire en cas de doute.
- Informez votre syndicat ([lapins@upa.gc.ca](mailto:lapins@upa.gc.ca)) de l'impact d'une médication restreinte depuis novembre 2012 : nombre de mortalité, état de santé des mères, délais occasionnés à l'engraissement, etc.

